



CONSEIL "ENVIRONNEMENT"

Bruxelles, le 18 septembre 2015

La session sera présidée par M^{me} **Carole Dieschbourg**, ministre luxembourgeoise de l'environnement. La Commission sera représentée par M. **Miguel Arias Cañete**, membre de la Commission.

Le Conseil, qui entamera ses travaux à 10 heures, se concentrera sur les préparatifs de la **conférence des Nations unies sur les changements climatiques** qui aura lieu à **Paris** à la fin de l'année. Les ministres examineront un projet de conclusions du Conseil portant sur cette question en vue d'adopter un **mandat de l'UE** pour la conférence.

Au cours du déjeuner, les ministres feront le point sur le stade actuel des négociations et poursuivront la mise au point d'une politique de **communication** avant et durant la conférence de Paris. Dans ce contexte, la présidence communiquera des informations aux ministres sur les récentes consultations ministérielles informelles qui ont eu lieu à ce sujet (Paris, 6 et 7 septembre).

Une **conférence de presse** aura lieu à l'issue de la session (vers 14h00).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

ENVIRONNEMENT

Conférence de Paris sur les changements climatiques organisée dans le cadre des Nations unies

Le Conseil devrait adopter des conclusions établissant un **mandat de l'UE en vue de la conférence de Paris sur les changements climatiques organisée dans le cadre des Nations unies**. Ces conclusions préciseront les principaux éléments de la position de l'UE, en mettant l'accent sur les principaux résultats attendus: un **accord** de Paris juridiquement contraignant, à mettre en œuvre à partir de 2020, l'adoption de décisions permettant la **mise en œuvre** intégrale de l'accord et la réalisation de nouveaux progrès en ce qui concerne le relèvement du niveau d'**ambition** des efforts d'atténuation pour la période allant jusqu'en 2020.

À la suite des travaux menés au sein du groupe compétent et du débat qu'a tenu la semaine dernière le Comité des représentants permanents (Coreper), la présidence luxembourgeoise a élaboré un projet de conclusions qui sera examiné, mis au point et approuvé lors de la session du Conseil.

Conférence de Paris

Du 30 novembre au 11 décembre, Paris accueillera la 21^e session de la conférence des parties (**COP 21**) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 11^e session de la réunion des parties (**CMP 11**) au protocole de Kyoto.

La conférence de Paris a pour but de parvenir à un **nouvel accord international juridiquement contraignant** sur les changements climatiques, applicable à tous les pays, l'objectif étant de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2° C et d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies à faibles émissions de carbone et résilientes aux changements climatiques.

L'accord devrait notamment porter sur les efforts d'**atténuation** visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur les mesures d'**adaptation** aux changements climatiques existants et à venir. Les moyens de mise en œuvre (financement, renforcement des capacités et technologie) seront un autre élément essentiel.

Chaque pays est invité à publier, avant la conférence, sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN), c'est-à-dire un document présentant son engagement national en matière de climat. Jusqu'à présent, outre l'UE, plus de 30 pays ont présenté leur CPDN, couvrant ainsi plus de 60 % des émissions mondiales.

Objectif de l'UE en matière de réduction des émissions et CPDN

Dans ses conclusions d'octobre 2014, le Conseil européen est parvenu à un accord sur le cadre d'action de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et a approuvé un objectif contraignant consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE **d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990**. Il a également engagé tous les pays à présenter des politiques et des objectifs ambitieux bien avant la conférence de Paris.

[Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014 - Conclusions](#)

Sur la base de ces conclusions, l'UE a présenté sa **contribution prévue déterminée au niveau national** à la CCNUCC en mars 2015.

[Contribution prévue déterminée au niveau national \(CPDN\) de l'UE](#)

L'UE s'est fixé comme objectif à long terme de réduire ses émissions **de 80 à 95 % d'ici 2050** par rapport aux niveaux de 1990, dans le cadre des réductions qui, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), doivent être réalisées collectivement par les pays développés. Cet objectif a été entériné par le Conseil européen en octobre 2009.

Nécessité d'une action mondiale

Le réchauffement du système climatique est **indéniable**: l'atmosphère et les océans se réchauffent, les quantités de neige et de glace diminuent et le niveau des mers augmente.

Selon les dernières conclusions du GIEC, la poursuite des émissions de gaz à effet de serre accentuera le réchauffement et entraînera des changements durables, ce qui augmentera la probabilité de **conséquences graves et irréversibles** pour les populations et les écosystèmes.

Il faudrait, pour limiter les changements climatiques, des **réductions importantes et soutenues des émissions de gaz à effet de serre**, qui, parallèlement aux mesures d'adaptation, sont susceptibles de réduire les risques liés aux changements climatiques.

Pour en savoir plus:

[Site web du Conseil: Accords internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques](#)

[Site web du Conseil: La lutte contre le changement climatique dans l'UE](#)

[Site web officiel de la conférence de Paris de 2015](#)

Divers

- **Le vélo comme mode de transport**

La présidence luxembourgeoise communiquera des informations aux ministres concernant sa déclaration en faveur du vélo comme mode de transport, qui sera examinée par les ministres des transports lors de la réunion qui aura lieu à Luxembourg le 7 octobre 2015 ([11944/15](#)).
